

- du recrutement et de la gestion administrative des personnels titulaires.

c) Etudes et Vie universitaire

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à l'inscription, à la scolarité, à l'organisation et à l'aménagement des examens et concours des étudiants relevant de la composante à l'exclusion :

- des diplômes,
- des conventions de stage à l'étranger des étudiants inscrits en formation initiale se déroulant hors des pays sans risques.

d) Relations internationales

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à la mobilité internationale à l'exclusion :

- des accords de coopération internationale,
- des demandes de subventions financières auprès des collectivités, en lien avec des projets internationaux,
- des réponses aux appels à projet dans le cadre des actions de coopération internationale en matière de formation,
- des documents officiels ERASMUS relatifs à la mobilité.

e) Hygiène et sécurité

La délégation porte sur tout document concernant la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la composante à l'exclusion :

- des demandes d'utilisation exceptionnelle de locaux,
- des déclarations d'effectifs,
- des autorisations de travaux,
- des permis de construire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas MOHNIKE, délégation est accordée à Monsieur Etienne GUIDAT, Responsable administratif.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas MOHNIKE et de Monsieur Etienne GUIDAT, délégation est accordée aux personnes désignées ci-dessous :

- à l'effet de signer tout document financier, comptable et administratif relevant de l'exécution en dépenses et en recettes de sa ligne budgétaire :
 - Madame Renate DE LA PAIX, Responsable du master CAWEB et master TCLOC,
 - Madame Anne DELHAYE-KEHAYOFF, Directrice du Pôle CLES Alsace,
 - Madame Pia ACKER-KESSLER, Directrice du Pôle Lansad,
 - Madame Peggy CANDAS, Directrice-adjointe du Pôle Lansad.

- à l'effet de signer les états liquidatifs des services d'enseignement, les bons de commande inférieurs à 1 000 euros, les services faits correspondants et les certificats administratifs :
 - Madame Sabrina ESCHE, Responsable administrative adjointe, pour la Faculté des langues,
 - Madame Tania HEISSLER, Responsable du Pôle Lansad, pour le Pôle Lansad.

Article 4

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 19 octobre 2023

Le Président,




Michel Deneken

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et la recherche, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.

